

DELIBERATION N° 2006/12-01 - MARCHÉ PUBLIC DES PRESTATIONS D'ASSURANCES **- ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que la délibération n°2006/09-07 du 25 septembre 2006 a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres pour la passation des marchés des prestations d'assurances.

Les offres devaient être déposées au plus tard pour le 20 novembre 2006 à 12 h 00 : 15 plis ont été réceptionnés. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 novembre 2006 pour l'ouverture des plis, a déclaré l'appel d'offres infructueux en raison du non-respect des cahiers des charges en application des articles 35 I 1° et 59 III du Code des Marchés Publics. Elle a autorisé Monsieur le Maire en tant que Pouvoir Adjudicateur (ex Personne Responsable des Marchés) à négocier avec les différents candidats selon les conditions prévues à l'article 35 I 1° du même Code.

Ces négociations ayant abouti, la Commission d'Appel d'Offres se réunissait une seconde fois le 6 décembre 2006. Pour l'attribution des lots, Le Président de la Commission proposa à la Commission d'Appel d'Offres de faire les choix sur les formules suivantes :

- Lot n°1 Responsabilité civile : la formule sans franchise
- Lot n°2 Responsabilité civile et protection juridique des agents : l'unique formule ajoutée de la variante « Protection Juridique des élus »
- Lot n°3 Protection juridique de la ville : l'unique formule
- Lot n°4 Flotte automobile : la formule sans franchise sans l'option garantie « tous dommages » + la garantie Auto mission des élus
- Lot n°5 les dommages aux biens : la formule avec la franchise de 230 €
- Lot n°6 Bris de machines informatiques : la formule sans franchise
- Lot n°7 Risques statutaires des agents affiliés CNRACL : la formule Décès + accident du travail/maladie professionnelle + longue maladie/longue durée et invalidité + maladie ordinaire + franchise 10 jours fixe.

La commission a attribué, après étude du rapport d'analyse des offres, les lots aux candidats suivants :

LOT	DENOMINATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC ANNUEL
1	Responsabilité civile de la ville	SMACL	3 868.38 €
2	Responsabilité civile et protection juridique des agents	SMACL	615.85 € (dont 158.05 € pour la protection juridique des élus)
3	Protection juridique de la ville	SMACL	1 103.37 €
4	Flotte automobile	SMACL	5 555.93 € (dont 1 236.69 € pour la garantie Auto mission)
5	Dommages aux biens	SMACL	11 332.78 €
6	Bris de machines informatique/matériels divers	SMACL	305.20 €
7	Risques statutaires des agents affiliés CNRACL	CAPAVES (Gras Savoye)	68 730.61 €
	TOTAL		91 512.12 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de l'attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2006,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les attributaires cités dans le tableau ci-dessus pour les sommes indiquées et pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007,
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2007, 2008 et 2009.